

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 10 AVRIL 2025**

|  |
|--|
| <b>Délibération n° 2025_013<br/>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE SOLIDARITÉ EDF -<br/>AUTORISATION – DÉLIBÉRATION</b> |
|--|

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 28 mars 2025 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Pierre MAGE,

**EXCUSÉS : 5**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Ghislaine BOUVIER, , Fabienne JOUVET (Procuration à Emilie MARCHES), Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Kubilay ERTEKIN).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Kubilay ERTEKIN**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS est engagé depuis plusieurs années avec le fournisseur d'énergie EDF.

Le point principal de cette convention permet aux travailleurs sociaux d'accéder au Service Solidarité d'EDF. Ce service permet un lien privilégié aux travailleurs sociaux avec des conseillers Edf afin de protéger au mieux les bénéficiaires du CCAS en difficulté budgétaire. Le lien se fait via un numéro partenaire ou via la plateforme EDF Solidarité, notamment pour protéger les dossiers des habitants en difficulté budgétaires.

De plus, la convention des actions de prévention en direction des publics et des travailleurs sociaux :

- Edf met à disposition une exposition non estampillée EDF (afin d'éviter la publicité vers ce fournisseur) sur les éco gestes à laisser dans l'accueil du CCAS.
- Edf propose une formation aux travailleurs sociaux afin de sensibiliser les habitants aux éco gestes sous forme de réunions d'informations collectives.

Enfin, la convention permet à la commune d'avoir accès à un diagnostic territorial sur la précarité énergétique (logement, mobilité).

Le correspondant d'EDF solidarité a sollicité une prise de photo de la présente convention afin de communiquer sur les liens entre le fournisseur et les CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

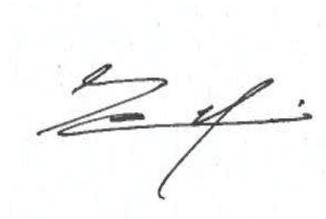
- Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par **12** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 10 avril 2025

**Kubilay ERTEKIN**  
Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*